

COMPTE-RENDU DE LA CAPL "B" DU 10-07-2012
AFFECTATIONS ET MUTATIONS

FORCE OUVRIERE fait lecture de la déclaration ci-jointe, dénonçant le mouvement tardif, plaçant les agents dans une situation personnelle très inconfortable !

D'une manière générale le mouvement est encore très insatisfaisant induit par la politique de suppressions d'emplois passées, présentes et futures.

Filière fiscale

La Direction locale indique que le département se situe à - 0,2 emploi B, ce qui lui apparaît raisonnable par rapport à la situation nationale.

Les élus FORCE OUVRIERE font remarquer qu'au niveau national ce chiffre est de - 1 B, situation au 01/03/2013.

Il faut noter également qu'un poste EDRA n'est pas pourvu.

2 dossiers sont soumis à l'avis de la CAPL.

1 B affecté au PRS et un autre au SIE de Montauban. Nous regrettons qu'ils n'aient pas pu être affectés sur leur 1^{er} vœu.

Les élus FORCE OUVRIERE font constater que gérer des affectations par des détachements contrarie les vœux des agents arrivants.

Sans ce type de gestion, l'ensemble des vœux aurait été satisfait, y compris pour les ALD (à la disposition du directeur) non soumis à CAPL .

Filière gestion publique

4 arrivées dans le département. Situation au 01/09/2012 = + 1,6 mais sans compter 3 départs en retraite et d'autres non déposés (attente du décret sur le départ en retraite à soixante ans).

Le département sera donc déficitaire bien avant le 01/04/2013.

Un agent B de Verdun est muté à sa demande sur la DDFIP (comptabilité), ce qui diminue le tableau des demandes internes anciennes règles de gestion (restent 5 demandes).

Un B arrivant par mutation est affecté à la trésorerie municipale de Montauban, 1 autre à la trésorerie de Verdun, 1 autre à Monclar et 1 autre à St Antonin.

Les élus FO demandent communication des propositions d'affectations avant CAPL. La Directrice réserve sa réponse, même si elle n'y est pas défavorable. Elle insiste sur le **caractère confidentiel** des informations transmises avant la CAPL , cette dernière restant souveraine.

Les élus FO partagent ce souci, et déplorent les conséquences des annonces de bribes de renseignements avant CAP.

Vos représentants FO-DGFIP élus en CAPL de catégorie B

Jean Michel WISCART-05 63 21 55 64 - Nathalie MAURIE 05 63 21 57 69

Montauban, le 10/07/2012

Madame la Présidente,

La CAPL de ce jour a pour objet l'affectation d'agents de catégorie B suite à mutation prononcée tardivement par la Direction Générale.

Oui, tardivement car les informations transmises ces derniers jours pour la filière fiscale n'ont pas permis à la Direction locale de respecter le délai de 8 jours pour transmettre les documents aux élus.
Pour autant, les élus siègent dans l'intérêt des agents, intérêt non partagé par la Direction Générale.

Oui, tardivement car les agents ne connaîtront leur affectation qu'aujourd'hui 10 juillet, s'ils sont joignables !
Ce qui laisse peu de temps pour d'éventuelles recherches de logement en période de vacances.

Oui, tardivement car les établissements scolaires sont fermés depuis vendredi dernier, et les agents devant inscrire leurs enfants devront attendre la fin août avec toutes les inquiétudes inhérentes.

Les élus FORCE OUVRIERE condamnent cette mauvaise gestion des ressources humaines qui n'a d'humain que le titre.

Les élus FORCE OUVRIERE exigent que la Direction Générale prononce les mouvements assez tôt pour que les CAPL puissent se tenir légitimement en juin.

Par ailleurs, pour obtenir plus de lisibilité lors des CAPL de mutations, il devient urgent d'apurer le tableau des demandes de mutation à titre interne pour la filière gestion publique, anciennes règles de gestion.

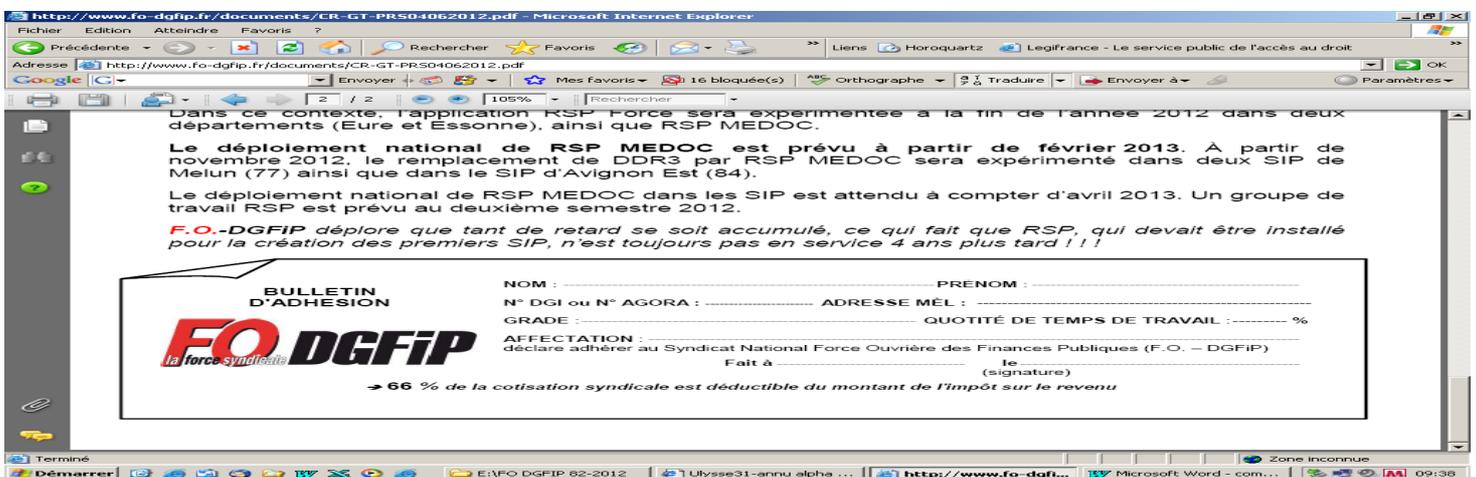
De même pour plus de transparence, il serait plus pratique pour les élus d'obtenir, pour la FGP, une proposition d'affectation avant la CAPL, sachant que la CAPL reste souveraine et pourra modifier cette proposition.

Enfin, dans le même ordre d'idée, c'est-à-dire la transparence, il serait souhaitable, pour la filière fiscale, de connaître les propositions d'affectation des agents ALD avant la CAPL, afin que la CAPL puisse siéger en toute connaissance de cause.

Jean-Michel WISCART

Nathalie MAURIE

Élus FORCE OUVRIERE en CAPL B



http://www.fo-dgfip.fr/documents/CR-GT-PRS04062012.pdf - Microsoft Internet Explorer

Précédente Recherche Favoris Liens Horoquartz Legifrance - Le service public de l'accès au droit

Adresse http://www.fo-dgfip.fr/documents/CR-GT-PRS04062012.pdf Envoyer Mes favoris 16 bloquée(s) Orthographe Traduire Envoyer à Paramètres

2 / 2 105% Rechercher

Dans ce contexte, l'application RSP Force sera expérimentée à la fin de l'année 2012 dans deux départements (Eure et Essonne), ainsi que RSP MEDOC.

Le déploiement national de RSP MEDOC est prévu à partir de février 2013. À partir de novembre 2012, le remplacement de DDR3 par RSP MEDOC sera expérimenté dans deux SIP de Melun (77) ainsi que dans le SIP d'Avignon Est (84).

Le déploiement national de RSP MEDOC dans les SIP est attendu à compter d'avril 2013. Un groupe de travail RSP est prévu au deuxième semestre 2012.

F.O.-DGFIP déplore que tant de retard se soit accumulé, ce qui fait que RSP, qui devait être installé pour la création des premiers SIP, n'est toujours pas en service 4 ans plus tard ! !

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFIP
la force syndicale

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

NOM : _____ PRENOM : _____
N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)
Fait à _____ le _____
(signature)

Terminé Démarrer E:\FO DGFIP 82-2012 Ulysse31-annu alpha ... http://www.fo-dgfip... Microsoft Word - com... Zone Inconnue 09:38

Vos représentants FO-DGFIP élus en CAPL de catégorie B

Jean Michel WISCART-05 63 21 55 64 - Nathalie MAURIE 05 63 21 57 69